



Uccle, le 29 août 2022

## **Etudes surveillées**

Chers parents,

Nous attirons votre attention sur l'aménagement des fins de journées de vos enfants :

### **Elèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire:**

Après la sortie des cours (15h30), les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année sont placés sous la surveillance des animateurs de garderie. (Inclus dans le forfait garderie matin et/ou soir)

### **Elèves de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année primaire:**

Pour les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année primaire, l'école organise **des travaux surveillés (études)** qui leur permettent de réaliser leurs devoirs sous la surveillance d'un membre du personnel. Celui-ci veille à ce que les enfants travaillent dans une ambiance studieuse. Les devoirs seront corrigés par le titulaire de classe dès le lendemain. Il est demandé de laisser dans le cartable de votre enfant un livre de lecture, d'activités... dans le cas où il aurait terminé son travail avant la fin de l'étude surveillée.

Après une courte récréation, de 15h30 à 15h40, les groupes montent et se mettent au travail jusqu'à 16h30. (Inclus dans le forfait garderie matin et/ou soir)

Le temps imparti aux travaux surveillés étant déjà fort limité, il est **INTERDIT** de faire sortir l'enfant de la classe durant la durée de ceux-ci afin d'éviter que le travail soit interrompu par des parents qui viendraient chercher leur enfant en cours de séance. Si pour une raison exceptionnelle (maximum 1 fois par semaine), votre enfant devrait partir avant 16h30, nous vous demandons de transmettre un écrit, sur papier libre à l'attention de la direction. Votre enfant rejoindra, après accord de celle-ci, le groupe de garderie des enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire.

### **Nous vous demandons donc de prendre bonne note des règles suivantes :**

- Un enfant qui participe à l'étude surveillée y **reste jusqu'à 16h30**.
- Si vous arrivez entre 15h40 et 16h30, nous vous demandons de patienter à l'extérieur de l'école jusqu'à 16h30 (ni dans la cour de récréation ni dans le hall ou les couloirs).
- Si votre enfant est toujours présent à 15h40, il accompagnera le groupe à la séance de travaux surveillés et ne pourra pas quitter le groupe avant 16h30.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de croire, chers Parents, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.